

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-179 DU 28 MAI 2001

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L' ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001,

VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement,

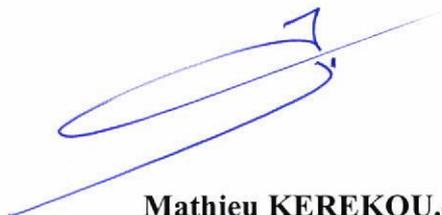
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 25 Mai 2001, Monsieur **Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 28 Mai 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MCC-PPG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1